

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du 19 mars 2021 à 19h00
sous la présidence de M. BURGER Marc**

Date de convocation : 28 février 2021

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13 (12 en présentiel et 1 en visioconférence)

Présents : M. BURGER Marc, Maire, Mmes et MM. DINDINGER Elodie, ENSMINGER-HOELLINGER Julien, FAUTH Jonathan, KEMPF Thierry, KURTZ Rémi, MILBACH Yves, SEEWALD Biljana, STUMPF Etienne, SUM Jean-Pierre, VIEUX Salomé, WASBAUER Raymond.

En visioconférence : ANTHONY Roger

Absents excusés : DORCZYNSKI Maxime.

Procuration : GUILLAUMÉ Audrey donne procuration à SEEWALD Biljana.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2020
2. Compte de gestion 2020 budget commune
3. Compte administratif 2020 budget commune
4. Affectation des résultats
5. Budget primitif 2021 commune
6. Compte de gestion 2020 budget périscolaire
7. Compte administratif 2020 budget périscolaire
8. Budget primitif 2021 budget périscolaire
9. Compte de gestion 2020 budget lotissement
10. Compte administratif 2020 budget lotissement
11. Budget primitif 2021 budget lotissement
12. Fixation des tarifs des concessions au cimetière
13. Achat d'un véhicule à l'agent communal
14. Devis pour les travaux de maçonnerie
15. Devis pour le remplacement de la porte d'entrée à l'Epicentre
16. Modification de la durée hebdomadaire de service du poste de secrétaire de mairie
17. Divers.

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour : location logement 4B Place du Temple, motion école : opposition à la fermeture d'une classe de maternelle.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de rajouter les points à l'ordre du jour.

2021-1/9.1 Approbation du PV de la réunion du 18 décembre 2020 :

Mme VIEUX Salomé précise que son nom manque dans la liste des conseillers municipaux présents lors de la réunion du 18 décembre 2020. Idem pour M. KEMPF Thierry.

Le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte rendu de la réunion du 18 décembre 2020.

2021-2/7.1 Compte de gestion 2020 budget Commune :

Le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il concorde avec la comptabilité administrative de la Commune, il n'appelle ni observation ni réserve : il présente pour l'exercice 2020 un excédent de 4.586,02 € en section d'investissement et un excédent de 207.800,57 € en section de fonctionnement, soit un excédent global de 212.386,59 €. Mais compte tenu des reports des résultats de l'exercice 2019, ce compte de gestion est clôturé par un déficit de de 79.133,36 € en section d'investissement et un excédent de 793.706,12 € en section de fonctionnement, soit un excédent global de 714.572,76 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le compte de gestion 2020 qui présente un excédent global de clôture de 714.572,76 €.

2021-3/7.1 Compte administratif 2020 budget Commune :

Le Maire présente au Conseil Municipal, les résultats du compte administratif 2020 après reprise des résultats antérieurs. Ce compte administratif concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

	Dépenses	Recettes	Déficit/excédent
Fonctionnement	239.826,82	447.627,39	+ 207.800,57
Investissement	123.320,29	127.906,31	+ 4.586,02

Soit un excédent global 212.386,59 € pour l'année 2020.

Le Maire donne la parole à Mme DINDINGER Elodie, 1^{ère} adjointe et quitte la salle. En l'absence d'observations, Mme DINDINGER Elodie propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2020 présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte administratif 2020 de la Commune.

2021-4/7.1 Affectation des résultats :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément aux principes de la comptabilité publique et que suite à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif 2020, le Conseil Municipal doit se positionner sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement constaté à la fin de l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le montant des restes à réaliser proposé en dépenses, à savoir : 66.500 €

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2020 sur les résultats 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	RESTES A REALISER 2020 dépenses recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 83 719,38 €		4 586,02 €	66 500,00 € - €	- 66 500,00 €	- 145 633,36 €
FONCT	700 624,93 €	114 719,38 €	207 800,57 €			793 706,12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	793 706,12 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	145 633,36 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	648 072,76 €
Total affecté au c/ 1068 :	145 633,36 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2020	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

2021-5/7.1 Budget primitif 2021 Commune :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2021. Il s'équilibre comme suite :

	Dépenses + Reports	Recettes
Fonctionnement	1.063.260,50	1.063.260,50
Investissement	696.000,00	696.000,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune tel qu'il a été présenté.

M. ENSMINGER-HOELLINGER Julien rejoint l'assemblée à 19h50.

M. FAUTH Jonathan rejoint l'assemblée à 19h55.

2021-6/7.1 Compte de gestion 2020 budget Péricolaire :

Le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il concorde avec la comptabilité administrative du péricolaire, il n'appelle ni observation ni réserve : il présente un déficit de clôture de 0,00 € en section d'investissement et un déficit de 42.881,07 € en section de fonctionnement, soit un déficit global de 42.881,07 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le compte de gestion 2020 qui présente un déficit global de clôture de 42.881,07 €.

2021-7/7.1 Compte administratif 2020 budget Péricolaire :

Le Maire présente au Conseil Municipal, les résultats du compte administratif 2020 après reprise des résultats antérieurs. Ce compte administratif concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

	Dépenses	Recettes	Déficit/excédent
Fonctionnement	30.709,71	22.986,77	- 7.722,94
Investissement	0,00	0,00	0,00

Soit un déficit global 7.222,94 € pour l'année 2020.

Le Maire donne la parole à Mme DINDINGER Elodie, 1^{ère} adjointe et quitte la salle. En l'absence d'observations, Mme DINDINGER Elodie propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2020 présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte administratif 2020 du périscolaire.

2021-8/7.1 Budget primitif 2021 Périscolaire :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2021. Il s'équilibre comme suite :

	Dépenses + Reports	Recettes
Fonctionnement	87.400,00	87.400,00
Investissement	1.500,00	1.500,00

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le budget primitif 2021 du périscolaire tel qu'il a été présenté.

2021-9/7.1 Compte de gestion 2020 budget Lotissement :

Le Maire présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur. Il concorde avec la comptabilité administrative de la Commune, il n'appelle ni observation ni réserve : il présente un déficit de clôture de 91.068,70 € en section d'investissement et un déficit de 115.056,24 € en section de fonctionnement, soit un déficit global de 206.124,94 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le compte de gestion 2020 qui présente un déficit global de clôture de 206.124,94 €.

2021-10/7.1 Compte administratif 2020 budget Lotissement :

Le Maire présente au Conseil Municipal, les résultats du compte administratif 2020 après reprise des résultats antérieurs. Ce compte administratif concorde avec le compte de gestion du Trésorier.

	Dépenses	Recettes	Déficit/excédent
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00

Soit un résultat global 0,00 € pour l'année 2020.

Le Maire donne la parole à Mme DINDINGER Elodie, 1^{ère} adjointe et quitte la salle. En l'absence d'observations, Mme DINDINGER Elodie propose au Conseil Municipal d'adopter le compte administratif 2020 présenté par le Maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver le compte administratif 2020 du lotissement.

2021-11/7.1 Budget primitif 2021 Lotissement :

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif pour l'exercice 2021. Il s'équilibre comme suite :

	Dépenses + Reports	Recettes
Fonctionnement	328.459,99	328.459,99
Investissement	91.068,70	213.303,75

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter le budget primitif 2021 du lotissement tel qu'il a été présenté.

2021-12/7.10 Fixation tarifs concessions du cimetière :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre en place un nouveau tarif pour les concessions au cimetière. En effet, dans la commune il y a eu une demande pour la mise en place d'une urne cinéraire. Etant donné que c'est la première fois qu'une telle demande a été faite, il n'y a pas de tarif en vigueur.

Le Maire propose au Conseil Municipal de mettre également les tarifs des autres concessions à jour :

Il propose les tarifs suivants :

- Caveau cinéraire : 180 €
- Caveau 2m2 : 370 €
- Caveau 4 m2 : 740 €
- Tombe dans l'ordre : 50 €
- Colombarium : 900 €.

Ces tarifs seraient pour une concession d'une durée de 30 ans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'adopter les tarifs suivants pour les concessions au cimetière :

Caveau cinéraire	180 €
Caveau 2 m2	370 €
Caveau 4 m2	740 €
Tombe dans l'ordre	50 €
Colombarium	900 €

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2021-13/3.1 Achat d'un véhicule de service pour l'agent communal :

Le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition d'un véhicule de service pour l'agent communal. En effet, celui-ci lui permettra de charger ses outils, son matériel d'entretien lorsqu'il intervient sur la commune.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SMA de l'Eichelthal se sépare de son véhicule Kangoo et que c'est une opportunité pour la Commune de l'acheter. Le SMA de l'Eichelthal propose de le céder à la Commune au prix de 1.000 €.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter le véhicule au prix de 1.000 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'acquérir le véhicule Kangoo au prix de 1.000 €,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'achat du véhicule.

2021-14/1.7 Devis travaux de maçonnerie :

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis pour la confection des dalles de béton pour :

- l'installation du kiosque à la salle polyvalente,
- l'abri à la salle polyvalente,
- l'extension de l'atelier municipal.

M. STUMF Etienne propose au Conseil Municipal de contacter une autre entreprise de maçonnerie à Lohr.

Les montants des devis sont les suivants : 9.304,50 € TTC pour la société STOHNER CONSTRUCTION et 7.012,80 € TTC pour la société NEC+.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attendre le dernier devis et demande aux conseillers de l'autoriser à signer le devis le mieux disant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le Maire à choisir l'entreprise la mieux disante des trois, mais aussi celle dont les délais de réalisation des travaux sont les plus courts,
- d'autoriser le Maire à signer le devis,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2021-15/1.7 Devis remplacement porte d'entrée Epicentre :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer la porte d'entrée du magasin l'Epicentre. En effet celle-ci ne se ferme plus correctement. Il y a déjà eu des réparations au niveau de la serrure.

Le Maire a sollicité l'entreprise WEINSTEIN qui a posé la porte, pour l'établissement d'un devis pour le remplacement de la porte. Le montant du devis est de 2.490 € TTC pour la fourniture et la pose d'une nouvelle porte d'entrée.

Le Maire informe qu'il a sollicité deux autres entreprises (BIEBER BOIS et HUBER) pour avoir d'autres devis. Les montants sont plus chers que le devis de l'entreprise WEINSTEIN.

Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir le devis de l'entreprise WEINSTEIN.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'accepter le devis de la société WEINSTEIN d'un montant de 2.490, 00 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer le devis,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2021-16/4.1 Modification des heures du poste de secrétaire de mairie :

Lors de la dernière réunion le Maire avait informé le Conseil Municipal que la durée hebdomadaire de service de la secrétaire de mairie n'est pas suffisante au vu de la charge de travail. Il avait proposé au Conseil Municipal de réfléchir à la proposition d'augmentation du coefficient d'heures et d'en délibérer lors de la prochaine réunion.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire de 24/35^{ème} à 32/35^{ème} à compter du 01 avril 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (une abstention : M. WASBAUER Raymond) des membres présents :

- de modifier la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire qui passe de 24/35^{ème} à 32/35^{ème}
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 24/35^{ème},

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe titulaire à raison de 32/35^{ème} à compter du 01 avril 2021,
- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à la création de ce poste.

2021-17/3.3 Location logement 4B Place du Temple :

Le Maire informe le Conseil Municipal que le logement 4B Place du Temple est loué depuis le 15 mars 2021 à la famille GULDEN-BAUER suite au sinistre qui a touché leur maison.

Le montant du loyer est de 350 € + 90 € d'avance sur charges.

Le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas demander de charges pour la période du 15 au 31 mars 2021.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de ne pas demander l'avance sur les charges pour la période du 15 au 31 mars 2021,

2021-18/9.4 Motion : opposition à la fermeture d'une classe de maternelle à l'école de Weislingen :

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Académie de Strasbourg a fait parvenir un courrier concernant le retrait d'un poste en maternelle à l'école primaire de Weislingen.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la motion suivante contre la fermeture d'une classe dans le R.P.I.

Dans le contexte général de diminution des moyens pour l'éducation, se caractérisant par la suppression de nombreux postes d'enseignants des divers degrés dans l'académie de Strasbourg, et par conséquent le risque de suppression de classe du premier degré dans le département du Bas-Rhin, la Commune de Weislingen et le RPI dont elle dépend (Volksberg, Waldhambach, Weislingen) se trouve menacée d'une fermeture de classe à la rentrée scolaire de septembre 2021.

La baisse de la croissance démographique, qui n'est pas contestée, et par conséquent, la diminution du nombre d'enfants scolarisés en classes primaires ne doit en aucun cas se faire au détriment de nos petites communes rurales.

Malheureusement, avec l'annonce de la fermeture d'une classe prévue sur notre R.P.I, (voir pièce jointe), nous ne pouvons que constater que la ruralité devient une réserve d'enseignants où l'on pourrait puiser afin de satisfaire les besoins urbains.

Nous vous rappelons aussi que cette mesure va totalement à l'encontre d'une annonce faite lors d'une séance de questions/réponses publiée au J.O. Sénat, le 04 février 2021 page 719, par Mme. Nathalie ELIMAS, secrétaire d'Etat chargée de l'éducation prioritaire, s'exprimant au nom du Ministre de l'éducation Nationale.

La fermeture d'une classe à WEISLINGEN provoquerait une dégradation de la qualité de l'enseignement et ne permettrait pas d'accueillir les jeunes enfants et les futurs écoliers dans de bonnes conditions. Il semble important de rappeler le nombre conséquent de familles en difficulté sur notre commune et de réaffirmer le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les inégalités sociales.

C'est pourquoi, les élus de la commune de WEISLINGEN, présents au Conseil Municipal du 19 mars 2021, refusent la prise en compte de cette seule logique comptable et s'opposent fermement à la suppression d'une classe à la rentrée du mois de Septembre 2021.

Nous demandons ainsi à monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Bas-Rhin de revoir sa position pour cette prochaine rentrée scolaire et autorisons le maire de la commune à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- de s'opposer à la suppression d'une classe à la rentrée de septembre 2021.

2021-19/8.5 Divers :

- **Argumentaire relatif à la fermeture d'une classe :**

Deux conseillers municipaux : M. WASBAUER Raymond et M. SUM Jean-Pierre présentent un argumentaire exposant les avantages et inconvénients des écoles de Volksberg et de Weislingen. Les thèmes évoqués sont : l'accès, les équipements informatiques, la localisation, la sécurité, la santé, le handicap. Il a été suggéré que le conseil municipal de Volksberg fasse la même démarche.

2021-20/9.1 Divers :

- **Tableau de permanence de la décharge verte en 2021 :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un planning de permanence à la décharge verte pour l'année 2021 est établi. Il demande aux conseillers de bien vouloir le consulter en fin de séance pour vérifier les disponibilités de chacun. Il sera mis en ligne sur le site de la commune.

2021-21/8.3 Divers :

- **Révision des tarifs de la cantine-garderie :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la vérification du budget du périscolaire, le trésorier a suggéré de revoir les tarifs afin que le déficit ne se creuse pas trop. Le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à la proposition et d'en délibérer lors de la prochaine réunion.

2021-22/8.3 Divers :

- **Mise en place qu'une convention Travail d'Intérêt Général :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation va être signée pour la mise à disposition d'un « Tigiste » dans la commune. Cette personne sera là pour aider l'agent communal notamment pour l'entretien des espaces verts, l'arrosage des fleurs.

Il ne sera pas là en même temps que l'agent communal. La personne devra se présenter en mairie et prendre connaissances des tâches à effectuer. Cette mise à disposition ne coûtera rien à la commune.

2021-23/8.3 Divers :

- **Lecture de la lettre de M. OSTERMANN :**

Le Maire donne lecture du courrier de remerciements de M. OSTERMANN Jean. Celui-ci gratifie la commune pour le panier garni distribué à Noël.

2021-24/8.3 Divers :

- **Informations du Président du Comité de Gestion de la salle polyvalente :**

M. MILBACH Yves, Président du Comité de Gestion de la salle polyvalente informe le conseil municipal que le Tribunal de Saverne a validé les nouveaux statuts de l'association. Il remercie M. STUMPF Etienne pour la mise à disposition gracieuse de l'échafaudage ainsi que Mme DINDINGER Elodie pour les travaux de comptabilité. M. MILBACH Yves informe le conseil municipal qu'il faut un réviseur aux comptes et demande s'il y a un(e) candidat(e) dans l'assemblée. M. KEMPF Thierry est candidat.

M. ENSMINGER-HOELLINGER Julien souligne que le trafic est important sur la RD 919 depuis que la circulation sur la route communale vers Tieffenbach a été interdite.

Le Maire informe le conseil municipal que M. DINTINGER Pierrot, technicien à la CEA, antenne de Sarre-Union est passé en mairie et à préciser qu'un aménagement du carrefour est à l'étude.

Tous les points à l'ordre du jour sont traités, le Maire clôt la séance à 22h45.

Weislingen, le 31 mars 2021

Le Maire,
Marc BURGER

